



**MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX**

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION  
(RC)**

**Le pouvoir adjudicateur :**

**COMMUNE D'OLIVEUSE  
MAIRIE**

**20140 OLIVEUSE**

---

**REMPLACEMENT DES VITRAUX DE L'EGLISE PAROISSIALE SAINT-AUGUSTIN –  
COMMUNE D'OLIVEUSE**

---

**Procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016  
relatif aux Marchés Publics.**

---

**REMISE DES OFFRES**

**Date limite de réception : Le lundi 27 février 2017 à 11h00**

---

# SOMMAIRE

ARTICLE 1 - ACHETEUR .....	3
ARTICLE 2 - OBJET DE LA CONSULTATION .....	3
2-1-Objet du contrat .....	3
2-2-Procédure de passation .....	3
2-3-Forme du contrat.....	3
ARTICLE 3 - ADRESSE AUPRES DE LAQUELLE DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES PEUVENT ETRE OBTENUES .....	3
ARTICLE 4 - ADRESSE AUPRES DE LAQUELLE DES DOCUMENTS PEUVENT ETRE OBTENUS	3
ARTICLE 5 - DISPOSITIONS GENERALES .....	3
5-1-Décomposition du contrat.....	3
5-2-Durée du contrat - Délai d'exécution.....	4
5-3-Modalités de financement et de paiement.....	4
5-4-Forme juridique de l'attributaire .....	4
5-5-Délai de validité des propositions .....	4
5-6-Variantes et prestations supplémentaires éventuelles (options) .....	4
5-7-Autres dispositions.....	4
ARTICLE 6 - DOSSIER DE CONSULTATION .....	4
6-1-Contenu du dossier de consultation.....	4
6-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique .....	4
6-3-Modification de détail au dossier de consultation .....	4
6-4-Visite des lieux et consultation de documents sur site .....	4
ARTICLE 7 - PRESENTATION DES PROPOSITIONS .....	5
7-1-Documents à produire .....	5
7-2-Compléments à apporter au cahier des charges.....	6
7-3-Langue de rédaction des propositions .....	6
7-4-Unité monétaire .....	6
7-5-Conditions d'envoi ou de remise des plis .....	6
7-6-Négociation.....	6
ARTICLE 8 - JUGEMENT DES PROPOSITIONS .....	7
ARTICLE 9 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES .....	8

## **ARTICLE 1 – ACHETEUR**

**Le pouvoir adjudicateur : Commune d'OLIVESE**

Monsieur le Maire

Mairie - 20140 OLIVESE

Tél: 04 95 27 90 42 / Fax: 04 95 27 92 42.

Mail : mairie-olive-se@orange.fr

Type d'acheteur public : Collectivité

## **ARTICLE 2 – OBJET DU MARCHÉ**

### **2-1-Objet du contrat**

La consultation porte sur les prestations suivantes :

Marché relatif au remplacement des vitraux de l'église paroissiale Saint Augustin.

La période prévisionnelle de commencement des travaux est fixée au 1<sup>er</sup> trimestre 2017.

### **Objet principal :**

45441000-0 : Vitraux

### **2-2-Procédure de passation**

La consultation est passée par Procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics.

### **2-3-Forme du contrat**

La consultation donnera lieu à un marché ordinaire.

## **ARTICLE 3 - ADRESSE AUPRÈS DE LAQUELLE DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES PEUVENT ÊTRE OBTENUES**

Les renseignements pourront être obtenus auprès du correspondant mentionné ci-après ; les demandes devront être formulées par écrit (courrier ou courrier électronique) à l'exclusion de tout autre moyen, notamment téléphone. Les demandes d'informations complémentaires devront parvenir au plus tard 5 jours francs avant la date limite de remise des offres.

Les réponses correspondantes seront adressées par écrit à l'ensemble des candidats ayant demandé le DCE au plus tard 3 jours francs avant la date limite de remise de l'offre.

Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis d'appel public à la concurrence via le site internet de la commune : <http://www.olivese.net/> - Onglet « Marchés Publics » - « Remplacement des vitraux de l'église paroissiale Saint-Augustin ».

### **Renseignements d'ordre administratif :**

Cf. ARTICLE 1.

### **Renseignements d'ordre technique :**

Cf. ARTICLE 1.

## **ARTICLE 4 - ADRESSE AUPRÈS DE LAQUELLE LES DOCUMENTS PEUVENT ÊTRE OBTENUS**

Cf. ARTICLE 1.

## **ARTICLE 5 – DISPOSITIONS GENERALES**

### **5-1-Décomposition du contrat**

#### **5-1-1-Lots**

Le marché fait l'objet d'un lot unique.

Ce choix s'explique par l'impossibilité d'identifier des prestations distinctes ; les prestations à exécuter ne sont pas d'une nature différente et ne répondent pas à des besoins dissociables.

#### **5-1-2-Tranches**

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

### **5-1-3-Phases**

Il n'est pas prévu de décomposition en phases.

### **5-2-Durée du contrat - Délai d'exécution**

La durée du marché est fixée à 5 mois (y compris la période de préparation qui est fixée à 1 mois) à compter de la notification du marché.

### **5-3-Modalités de financement et de paiement**

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire.

- Mode de financement : Le marché sera financé par les crédits inscrits au Budget de la Commune d'Olivese.

- Mode de paiement : Virement bancaire (Mandat administratif).

- Délai de paiement : 30 jours.

- Prix fermes actualisables

Une avance est prévue selon les modalités de l'article 110 du décret n° 2016-360 du 25/03/2016.

### **5-4-Forme juridique de l'attributaire**

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

### **5-5-Délai de validité des propositions**

Le délai de validité des propositions est de 180 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

### **5-6-Variantes et prestations supplémentaires éventuelles (options)**

#### **5-6-1-Variantes**

Les variantes par rapport à l'objet du marché ne sont pas autorisées.

#### **5-6-2-Prestations supplémentaires éventuelles (options)**

Il n'est pas prévu d'option.

### **5-7-Autres dispositions**

Sans objet.

## **ARTICLE 6 – DOSSIER DE CONSULTATION**

### **6-1-Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le règlement de la consultation.
- l'acte d'engagement.
- le détail estimatif.
- les plans des façades.
- les photographies de l'existant.

### **6-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique**

Sans objet.

### **6-3-Modification de détail au dossier de consultation**

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

### **6-4-Visite des lieux et consultation de documents sur site**

La remise des offres n'est pas subordonnée à présentation d'un certificat de visite des lieux. Cependant, le candidat s'engage à procéder sur site à la reconnaissance des existants. Le candidat peut pour ce faire prendre contact avec la Mairie d'Olivese.

## **ARTICLE 7 – PRESENTATION DES PROPOSITIONS**

### **7-1-Documents à produire**

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

#### **Justificatifs candidature**

- Pour le candidat ainsi que ses éventuels cotraitants et sous-traitants :

Une lettre de candidature (modèle DC1) disponible gratuitement sur le site internet :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>

- Pour le candidat ainsi que ses éventuels cotraitants et sous-traitants:

La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement : modèle DC2, disponible à l'adresse suivante: <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles

- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années

- Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Le cas échéant, afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, l'acheteur peut indiquer que les éléments de preuve relatifs à des travaux exécutés il y a plus de cinq ans seront pris en compte. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art.

#### **Contenu de l'offre**

- Un Acte d'Engagement (A.E.) rédigé sur le cadre joint complété, daté et signé par le représentant qualifié du ou des prestataires.

Cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés au marché (annexe de l'acte d'engagement en cas de sous-traitance).

Le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le type de prestations qu'il envisage de sous-traiter, le nom du sous-traitant et le montant des prestations.

- Le Détail Estimatif : cadre ci-joint à compléter sans modification, à dater et à signer.

- Le mémoire technique qui précisera utilement les moyens humains, matériels et techniques mis à disposition permettant le respect du délai d'exécution et qui contiendra les maquettes des vitraux de la façade Sud et les modèles de vitraux des façades Est et Ouest

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;

- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction prévue aux articles 51 et 134 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Conformément à l'article 55 - IV du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur, ainsi qu'une attestation d'assurance de responsabilité décennale conformément à l'article L.241.1 du code des Assurances lorsque celle-ci est requise conformément à l'article L243-1-1 du même code.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

Par ailleurs, et conformément à l'article 53 II du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, le pouvoir adjudicateur prévoit que les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui lui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

## **7-2-Compléments à apporter au cahier des charges**

Sans objet.

## **7-3-Langue de rédaction des propositions**

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

## **7-4-Unité monétaire**

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

## **7-5-Conditions d'envoi ou de remise des plis**

### **Remise des plis sur support papier :**

La date limite de réception des offres est le lundi 27 février 2017 à 11h00.

Les candidats transmettent leur proposition sous pli portant la mention suivante :

**Remplacement des vitraux de l'église paroissiale Saint-Augustin – Commune d'Olivese - NE PAS OUVRIR "**.

L'enveloppe contient les justificatifs de candidature visés à l'article 51 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 et au règlement de la consultation, ainsi que les éléments relatifs à l'offre.

Les plis devront être remis contre récépissé à l'adresse suivante :

Mairie d'Olivese – Mairie – 20140 OLIVESE (horaires d'ouverture 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30)

ou, s'ils sont envoyés par la poste, devront l'être à l'adresse ci-dessous :

Mairie d'Olivese  
Mairie  
20140 OLIVESE

par pli recommandé avec avis de réception postal.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ne seront pas ouverts.

### **Remise des plis par voie électronique :**

Sans objet.

## **7-6-Négociation**

Les conditions de négociation sont les suivantes :

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier dans le respect des principes énoncés dans le code des marchés public. La négociation assurera aux candidats l'égalité de traitement tout au long de la procédure, et la transparence de cette procédure. L'acheteur veillera à la traçabilité des échanges effectués avec chacun des candidats, ainsi qu'à les maintenir à un même niveau d'information. La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix. Elle s'effectuera par tous moyens (fax, téléphone, mail, audition,...) mais, lors de sa conclusion, devra obligatoirement être formalisée par un écrit dûment daté et signé par le candidat.

Une fois le candidat retenu, le résultat des négociations sera intégré au marché :

- soit par la présentation d'un nouvel acte d'engagement;
- soit par une mise au point du marché annexé à l'acte d'engagement initial.

Toutefois, l'acheteur peut attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

## 8 – JUGEMENT DES PROPOSITIONS

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article 62 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 au moyen des critères suivants :

### Critères de sélection des candidatures :

1. Capacités professionnelles
2. Capacités techniques
3. Capacités financières

### Critères de jugement des offres :

1. Prix (pondération : 60)
2. Valeur technique (pondération : 40)

La valeur technique des prestations sera jugée sur présentation d'un mémoire technique qui :

- précisera les moyens humains, matériels et techniques mis à disposition et permettant le respect du délai d'exécution.
- contiendra les maquettes des vitraux de la façade Sud et les modèles de vitraux des façades Est et Ouest.

L'analyse des offres et leur classement s'effectuera comme suit :

- Pour le critère « prix », toutes les offres sont prises en considération.

Elles sont notées par application de la formule :

Note de l'offre = note maximale (20) x montant meilleure offre / montant de l'offre

Cette méthode peut être également utilisée pour toutes autres valeurs en ordre décroissant autre que le prix tel que le délai de réalisation ou d'intervention.

- Pour le critère « valeur technique »,

La méthode de calcul retenue est :

Note de l'offre = note maximale (20) x valeur de l'offre / valeur meilleure offre

Les notes attribuées pour chacun des critères sont multipliées par les coefficients de pondération qui leurs sont affectés.

Le prix global et forfaitaire est détaillé au moyen d'une décomposition qui en indique les éléments constitutifs. La décomposition du prix global forfaitaire permet d'apprécier les offres et n'a pas de valeur contractuelle.

En cas de discordance constatée dans une offre entre le montant porté à l'acte d'engagement et celui porté sur la décomposition du prix global forfaitaire, seul le montant porté à l'acte d'engagement prévaudra et fera foi. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en concordance avec le prix global et forfaitaire. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Conformément à l'article 60 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

## 9 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à :

### **1) Renseignements administratifs**

Adresse : Mairie d'Olivese  
Mairie  
20140 OLIVESE

Téléphone : 0495279042  
Fax : 0495279242  
Courriel : mairie-olivese@orange.fr

### **2) Renseignements techniques**

Adresse : Mairie d'Olivese  
Mairie  
20140 OLIVESE

Téléphone : 0495279042  
Fax : 0495279242  
Courriel : mairie-olivese@orange.fr

### **3) Voies et délais de recours**

Instance chargée des procédures de recours :  
Tribunal administratif de Bastia, villa Montepiano, F-20407 Bastia Cedex 1.

Organe chargé des procédures de médiation :  
Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges, bd Paul Peytral, F-13282 Marseille Cedex 20.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :  
Mairie d'Olivese – Mairie – 20140 Olivese.